

# Déclaration liminaire FSU Comité Social Administratif Départemental 05

---

Ce premier Comité Social Administratif se déroule dans une période difficile pour les personnel·le·s de l'éducation nationale. Maltraité·e·s par plusieurs années d'austérité budgétaire qui a vu fondre notre niveau de vie, par des conditions de travail dégradées, par une déconsidération publique de la part de notre ministre de tutelle, nous devons aujourd'hui, aux côtés des autres actifs et actives, faire face à un projet de réforme des retraites injuste et impopulaire à plus d'un titre.

Les premiers échos du pacte enseignant nous maintiennent à nouveau à l'écart de toute réelle revalorisation : revenant sur leurs premières annonces, le président Macron et son ministre conditionnent à présent quelques dizaines d'euros supplémentaires par mois à l'acceptation de nouvelles missions. Il serait grand temps pour nos dirigeants de relire attentivement la définition de revalorisation : donner (à nouveau) de la valeur au travail fourni, et non d'allonger le temps de travail des enseignants et enseignantes, qui est, en France, un des plus importants de l'OCDE.

Nous apprécions d'avoir pu préparer ce CSA à l'occasion d'un groupe de travail préalable, mais nous regrettons que dans un premier temps il y ait eu absence de délai entre les deux séances, qui rend impossible toute prise en compte des remarques formulées par les représentants et représentantes du personnel dans la rédaction du projet de répartition des moyens. Nous avons pu constater que le projet reste inchangé et nous ne pouvons que le déplorer.

Dans le 1er degré, nous regrettons que les créations de poste dans l'ASH se fassent au détriment d'autres postes spécialisés tout aussi nécessaires. Par exemple, la suppression d'un poste à l'URAPEDA alors que les besoins sont criants et que des élèves sont déjà sur la liste d'attente. Cela s'ajoute à des RASED toujours incomplets où il reste actuellement 1/3 de postes non pourvus alors que les besoins ne cessent de grandir.

La FSU demande à nouveau à ce que le dispositif ULIS ne soit pas compté comme une classe dans les opérations de carte scolaire, comme cela est le cas dans les Bouches du Rhône par exemple. Cela fausse les moyennes annoncées qui servent de base aux décisions de mesures de carte.

Nous demandons également à ce que le nombre de 12 élèves en Ulis-école et 10 en Ulis-collège soit respecté.

Ensuite, concernant les fusions, le cas de l'école de Veynes est un exemple de décisions qui se prennent sans prise en compte de tous les agents concernés, sans critères explicités et clairement affichés, et donc dans une certaine opacité s'opposant au principe d'égalité garantissant la transparence des décisions. Quel est l'intérêt d'une fusion engendrant une école à une classe ? Nous déplorons que l'orientation de la carte scolaire fasse l'objet d'un pilotage par les chiffres toujours plus prégnant, occultant l'aspect pédagogique et dégradant par conséquent les conditions de travail des personnels. Enfin, l'accélération de la contractualisation de notre métier affichée pour pallier le manque d'enseignants-es, marque clairement un tournant libéral dans la gestion des personnels en

méprisant une fois de plus la professionnalité nécessaire à l'exercice de nos fonctions, garantie jusqu'à aujourd'hui par une formation et un concours.

Dans le 2nd degré, les effectifs sont en augmentation, pas les moyens. Des remontées de terrain laissent par ailleurs planer quelques doutes sur la fiabilité de certains chiffres. L'indicateur H/E, qui met en avant une situation privilégiée dans les Hautes Alpes, ne semble pas prendre en compte correctement les moyens accordés à la coordination des ULIS, ce qui fausse les calculs, en particulier pour des établissements à faibles effectifs.

Si la FSU se félicite de l'ouverture d'une nouvelle ULIS, qui vient compléter le maillage départemental, elle regrette en revanche que celle-ci se fasse à nouveau à moyens constants. Pour rappel, sur trois ans, trois ULIS et une UPE2A ont été créés dans les Hautes-Alpes. Ces ouvertures étaient nécessaires, et les moyens qui leurs sont attribués sont encore insuffisants dans un contexte d'augmentation du nombre d'élèves allophones. Cependant, pendant ces trois années, la DHG départementale n'a pas évolué et les effectifs en cursus classique ont même augmenté, leur taux d'encadrement est mécaniquement plus bas.

Nous nous interrogeons également sur l'utilisation des HSA : dans le bilan de rentrée, il apparaît moins d'heures distribuées que d'heures prévues dans le projet de ventilation de l'an dernier. Le département rend-il des heures non consommées car non absorbables? D'ailleurs les HSA devraient être utilisées comme variables d'ajustement or il apparaît que la règle aujourd'hui est d'attribuer systématiquement 6 à 7% d'HSA par rapport aux Heures Postes quelle que soit la situation. Nous déplorons ce glissement qui masque la réalité des besoins.

Deux situations d'établissements doivent attirer notre attention, comme nous l'avons signalé pendant le groupe de travail. Le collège des Hauts de Plaine à Laragne, seul établissement REP du département, ne peut respecter les seuils proposés au niveau académique de 25 ou 26 élèves par classe avec sa dotation, et devra maintenir 27 ou 28 élèves au niveau 5eme. Le Collège Alexandre Corréard est prévu avec un niveau 3eme à 31 élèves, ce qui est doublement absurde : une classe de 31 élèves n'est envisageable ni d'un point de vue pédagogique, ni d'un point de vue matériel, et les effectifs de 4eme se montent actuellement à 34 élèves, non 31. Nous espérons que les dimensions des salles sont en adéquation avec les normes de sécurité d'accueil.

Enfin, une réforme de la classe de 6eme délétère est mise en place à la hussarde par notre ministre : suppression de la technologie sur ce niveau et «remédiation» en maths et en français dans des conditions qui se révéleront dramatiques, notamment pour nos collègues de technologie.

Décision méprisante, notre gouvernement est comme le précédent coutumier du fait; cette situation soulève d'importantes questions.

Que doivent faire les établissements : respecter une règle annoncée sur une chaîne de télévision fascisante et par une lettre émanant de la DGESCO, ou suivre la réglementation émanant du bulletin officiel ? Sur quelles bases les équipes doivent-elles préparer la rentrée ? Quand doivent remonter les TRMD ? Comment allons-nous préparer les ouvertures et fermetures de poste ? Que va-t-on proposer à nos collègues de technologie?

